

Synthèse du Livre Bleu

Je demande à tous les Bretons de diffuser le texte qui suit dans tous les pays du monde, sans jamais se lasser. Les « députés » et les « sénateurs », alors qu'il est démontré qu'ils ne servent à rien, qu'ils obéissent aux ordres humiliants que leur donnent ceux par lesquels ils ont obtenu leurs investitures si juteuses, et sans lesquels ils ne seraient RIEN, sont appointés avec les impôts volés dans nos poches, par des salaires et des prébendes énormes, échappant en partie à la fiscalité, pour se taire. Les merdias de la collaboration perçoivent, pour certains, des « subventions » énormes (12 millions d'euros par an pour le seul Ouest-Torche), pour se coucher. Des « Bretons » ont accepté l'humiliation de faire partie de l'équipe des éclopés (= des pédalos, selon M. Mélenchon, des brêles selon M. Strauss-Kahn) qui ont ruiné la France depuis 2012; Jean-Yves Le Drian, après avoir cumulé des fonctions non cumulables, vient de se précipiter à la soupe que va lui servir l'écurie Macron. Ce sont donc les jeunes Bretons qui feront la Bretagne de demain, non les vieux, encroûtés dans leurs habitudes intellectuelles, et, pour ceux qui sont esclaves dans des fonctions rémunérées ou « subventionnées » (= les « politiques » et les merdias). Notre victoire sera notre oeuvre commune. On connaît l'obstination des Bretons, on peut être sûr qu'ils rempliront leur mission. Leur survie en tant que Nation dépend de la vérité, leur destin sera le fruit de leur intransigeante honnêteté.

Le racisme, l'identité des peuples, les pédalos et les brêles du système français. Chacun de nous souhaite que les hommes, les nations, les peuples, les civilisations se rapprochent, se comprennent, cessent de se combattre de s'humilier, et aient la sagesse d'élaborer un code universel de valeurs communes, qui leur permettrait de vivre ensemble, d'une manière harmonieuse, même s'ils sont différents. *Rien n'est plus absurde que le racisme*, qui prêche la haine de l'autre, à cause de ses différences. On vient de découvrir - par nos travaux notamment -, que le racisme est universel : des imbéciles ont professé, dans de grands médias français, jusqu'à une époque très récente, que le racisme est une invention occidentale et française, et que le racisme anti-blanc n'existe pas !!! Ces criminels ont culpabilisé nos civilisations, et sévissent encore (voir notre article : Mélenec, racisme, esclavage, colonialisme). Pour autant, chaque peuple possède une identité, à laquelle il est attaché d'une manière viscérale, férocement peut-on dire. Il en est seul propriétaire légitime, et, ni de près ni de loin, les pédalos et les brêles que le système français met en place à Paris n'a le moindre droit de s'immiscer dans ce droit fondamental de la Nation, qu'après y avoir été autorisée par un vote solennel, sur les décisions qui doivent être prises.

L'identité bretonne ne se confond en aucun cas avec l'identité française; elle lui est antérieure de 1500 ans au moins, les Bretons, peuple antique, en sont les seuls propriétaires, ils ont seuls qualité pour décider de ce qui leur appartient.

Le multiculturalisme serait un bel idéal, s'il était réalisable. Il ne l'est pas, dans l'état présent des choses : les cultures et les religions sont encore trop différentes, pour que coexistent sur une large échelle des peuples qui professent des idées, des idéaux, des principes radicalement opposés. L'élaboration de principes admis par toutes les cultures est très hautement souhaitable, ce que nous ne cessons de prêcher depuis des dizaines d'années. A partir du moment où, pour les mêmes situations, les mêmes problèmes, les individus prétendent « *tuez les tous* », alors que d'autres affirment « *Aimez votre prochain comme vous mêmes, tous les hommes sont frères* », ou encore : « la femme est en toutes choses l'égal des hommes », alors que d'autres prétendent que la femme est l'esclave de l'homme, des conflits sanglants entre les communautés sont inévitables. Lorsque, d'un côté, on achète les femmes comme des bestiaux, lorsqu'on les excise, les insulte, les bat, les viole, les claustré dans le logis de leurs maris, les chasse, leur enlève la garde de leurs

enfants, alors que de l'autre côté on a découvert, depuis deux mille ans au moins, qu'elles nous donnent la vie, qu'elles sont nos mères, nos soeurs, nos épouses, les mères de nos enfants, qu'elles transmettent les valeurs de notre civilisation, ce qui dispense de toute autre démonstration. Comment imaginer que ces sociétés humaines peuvent fonctionner ensemble ? Nier cette réalité simple, ne pas vouloir laisser le temps faire son oeuvre, conduit l'humanité à sa perte. Le rêve communiste, même si certains de leurs initiateurs étaient de bonne foi, a tué plus de cent millions d'innocents; il faut se souvenir, de cela en permanence, et ne jamais s'éloigner des principes de réalisme et de réalité (j)

Dernière précision : à l'époque où personne ne lit plus rien, cette version de l'histoire bretonne, a été ici voulue ultra-compacte, bien davantage que le Livre bleu, pour être lue en moins de vingt minutes; malgré son volume très restreint (90 pages) le livre bleu décourageait encore certains lecteurs ! Cette fois, nous sommes à la portée de tous. Ce texte n'est pas une bande dessinée, *mais un lourd travail d'universitaire, qui sait ce que sont les activités de recherche*. L'appareil de notes est énorme, et ceux qui souhaitent approfondir tel ou tel problème (je pense surtout aux universitaires, qui ont écrit des bourdes insensées, et fait preuve d'une malhonnêteté impardonnable) le peuvent, à condition d'avoir accès à une immense bibliothèque, pas seulement historique, mais juridique, et qui traite des sociétés, des civilisations, des sciences politiques ... et d'être courageux. *Ce qui suit est le fruit de plus de quarante ans de réflexions et de recherches, et d'une rigueur stricte pour n'écrire que des choses exactes*. Moi aussi, j'ai été égaré par les falsifications de notre histoire, surtout d'origine marxiste, et de la redresser a souvent été un exercice frisant le cauchemar. Je le fais savoir à ces « auteurs » peu scrupuleux, qui reçoivent le présent texte, même encore imparfait. Surtout, je demande qu'il soit diffusé aux jeunes lycéens, et par eux, car la reconstruction de leur pays passe obligatoirement par la connaissance de leur histoire. **Je l'ai écrit pour eux** : ils peuvent me faire une confiance **absolue** : **l'avenir est entre leurs mains**.

Courage, jeunes Bretons : faites et reconstruisez nous un beau pays, et qu'il soit exemplaire; soyez fidèles à vos valeurs, et punissez les complices coupables qui vous maintiennent dans cette servitude humiliante.

LES BRETONS, UNE TRES VIEILLE NATION, VENUE DE L'ANTIQUITE.

La Civilisation bretonne est identifiée plusieurs siècles avant Jésus-Christ, dans le Sud de l'Angleterre actuelle (1). Elle a ses coutumes, ses usages, ses croyances, sa langue, sa religion, ses institutions. Elle remplit dès cette époque les critères qui caractérisent les nations (lter). C'est un peuple celte, qui se rattache à la civilisation qui règne alors sur presque toute l'Europe. Il est divisé à l'époque en petites principautés, chacune ayant ses institutions, coiffées par un roi (un *rix*, selon la terminologie du temps, ce mot correspondant au latin *rex*). Les Celtes ont toujours eu des rois, les Bretons aussi, et pas seulement à partir de Erispoé ou de son père Nominoé, comme on le lit encore souvent (lbis). Ses spécificités sont telles, qu'il ne se confondra jamais avec les peuples qui peu à peu formeront la France, même s'il reste divers. L'une de ses caractéristiques importantes est la quasi égalité des hommes et des femmes; les droits de la femme sont en totale opposition avec les idées romaines et du christianisme; elles débattent des affaires publiques, participent à la célébration du culte, et peuvent, le cas échéant, monter sur le trône, combattre dans les armées, et même diriger les combats (2). Une société qui accorde aux femmes les mêmes droits que les hommes n'est évidemment pas de la même essence que que celles qui font de la femme un être inférieur, voire un objet, susceptible même d'être acheté, vendu, chassé, ou pire : être privé de ses enfants en cas de répudiation. Cela est fort clair : les sociétés nées des Celtes ne ne sont pas celles qui ont fait et continuent à assimiler les femmes à des animaux. La société bretonne, n'est en rien assimilable à la société française.

Quiconque conserverait un doute sur l'antiquité de la civilisation bretonne, est prié de se reporter aux écrits des auteurs du temps, dont les principaux sont Jules César, et Tacite-Agricola (2 bis).

Tacite, Vie d'Agricola. Des auteurs indigents de l'esprit continuent, en Bretagne, à nier l'antiquité de notre peuple. Je publierai un peu plus tard des extraits brefs de la vie d'Agricola, beau-père de l'historien Tacite, qui commanda aux Bretons après l'empereur Claude, au 1er siècle de notre ère. Ce texte, avec celui de César, dont je publierai aussi des extraits, établit d'une manière indiscutable que les Bretons existent dans le sud de l'Angleterre actuelle, et qu'ils possèdent une très belle « personnalité », proche de la férocité, en tous cas sur les champs de bataille. Et qu'il couvre de honte les « hystoryens » de notre belle université de Bretagne, docteurs et agrégés (en sottise, en ignorance ?) qui, l'un, s'est échiné à démontrer qu'il y avait un sentiment national en Bretagne seulement au 14ème siècle de notre ère - **là ou le peuple breton existe plusieurs siècles avant Jésus-Christ** -, l'autre que la nation bretonne n'a jamais existé, que dans l'imagination des « folkloristes » du 19ème siècle, un autre que la Bretagne n'a été ni une nation, ni un Etat, ni indépendante (!). Pas seulement pour la beauté de la Vérité. Mais aussi parce que leur grossièreté à mon égard, leur ignorance, méritent une sévère correction. Bien sûr, je citerai leurs noms. La bêtise et les mensonges volontaires pour nous, peuple venu de l'antiquité, nous ont fait assez de mal.

LES EMIGRATIONS (3). Les Bretons émigrent de la grande Ile de Bretagne à partir du 3ème siècle, pendant une période longue de plusieurs siècles, et s'installent dans la partie Ouest de la péninsule armoricaine. Les deux peuples situés de part et d'autre de la Manche étant en relations étroites depuis des siècles, et partageant de nombreuses coutumes communes, on pense, sur la foi de présomptions convaincantes, que cette émigration est pacifique, d'autant qu'elle est très étalée dans le temps, et qu'il ne s'agit pas d'une colonisation. Les Francs, venus de la Belgique actuelle, envahissent et soumettent la Gaule, par les armes, sous le chef Clovis, qui se convertit au christianisme vers l'an 500 (4).

Dès qu'ils sont en contact, aux environs de l'an 500, les deux peuples s'affrontent, durement. C'est une donnée constante du problème brito-franc, puis brito-français, la principale, de loin : **une haine vigilante**, une détestation peu commune, qui a duré jusqu'en 1789, et qui, après une phase de colonisation impitoyable, qui a écrasé les cerveaux pendant plusieurs générations, est en train de renaître, par la faute des mensonges, des impostures, des discriminations, et des insultes de notre voisin français, enfin dévoilés au grand public, comme nous allons le voir (5).

LES BRETONS, LES MEROVINGIENS, LES CAROLINGIENS (6).

Pendant un millénaire, de l'an 500 à l'an 1500, les Bretons et les Francs sont en lutte et en contentieux quasi perpétuels. Au 9ème siècle, les empereurs francs tentent d'envahir la Bretagne, à plusieurs reprises. Ils sont refoulés chez eux, par des défaites sanglantes, infligées par des armées bretonnes très inférieures en nombre, mais très combattives, et fermement déterminées à ne pas laisser envahir leur territoire par leurs ennemis (7).

En 851, l'empereur franc Charles le Chauve, dont les armées sont battues par les Bretons, est contraint de leur céder les comtés de Nantes et de Rennes, ainsi que le Pays de Retz, au sud de la Loire (8). Les frontières du Duché ne varieront plus guère. Le comté de Nantes, avec sa capitale, est donc breton depuis douze siècles, bien avant que le royaume de France, construit peu à peu par les Capétiens, autour de Paris et de l'Ile de France, prenne consistance (9).

LES BRETONS, LES ROIS DE FRANCE, LES FRANCAIS.

Jusqu'en 1487, année fatale de l'invasion française, les relations brito-françaises, en dépit de périodes de calme, et même d'alliance apparente, sont marquées par plusieurs guerres, et par des contentieux incessants, la France ne cessant d'empiéter sur les droits nationaux de la Bretagne, pays totalement souverain, dans tous les domaines (9 bis).



Les demeures symboliques des souverains de Bretagne, parmi les plus puissants princes d'Europe, après les rois de France et d'Angleterre : les châteaux de Nantes et de Suscinio.

De 1487 à 1491, la Bretagne est envahie à plusieurs reprises par les armées françaises, beaucoup plus puissantes.

La Bretagne est un pays totalement souverain. La démonstration en a été faite d'une manière définitive par Marcel Planiol, et par moi-même. Il existe une authentique constitution bretonne - coutumière, comme l'est encore celle de la Grande Bretagne, qui n'a pas jugé utile de la consigner dans un acte écrit -, très perfectionnée, caractérisée par une étroite association du pouvoir central - le Duc et son gouvernement -, et les seigneurs, les abbés, les évêques, les grandes villes. Il s'agit d'un régime monarchique constitutionnel, parlementaire et représentatif, dans lequel toutes les grandes décisions concernant la vie du Duché sont prises après de larges consultations, notamment en matière fiscale et législative, l'Assemblée nationale - qui porte le nom d'Etats de Bretagne -, délibérant et votant tous les deux ans. Le duc breton n'est donc pas un souverain absolu, comme le seront les rois de France à partir de Louis XI (9^{ter}).

Le droit breton, « compacté » dans la coutume de Bretagne, est un droit avancé, sans doute encore largement perfectionnable, mais plus qu'estimable, quant à son inspiration humaine et humanitaire. Le grand spécialiste du droit médiéval breton, Marcel Planiol, écrit en substance à ce sujet :

« L'oeuvre des auteurs de la coutume de Bretagne, et ce que nous savons de leurs sentiments, leurs croyances, leurs caractères, et ce que nous en voyons, ne peuvent que nous inspirer l'estime et la sympathie, tant pour leurs personnes que pour leur talent. On sent que l'on a affaire à de braves gens, pleins de bons sentiments, et surtout animés d'une vive compassion pour les faibles et pour les petits. La coutume de Bretagne est presque un catéchisme ».

La France ne connaîtra un régime parlementaire que de longs siècles plus tard, et n'instaurera jamais la démocratie : ses élections périodiques seront toujours un marché captif, aux mains de quelques clans, et pas toujours des plus recommandables.

*Après des manoeuvres malfaisantes et indignes du roi de France Louis XI, les armées françaises, beaucoup plus puissantes, envahissent le Duché en 1487. les armées bretonnes sont anéanties à Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 juillet 1488 (10). La guerre franco-bretonne dure quatre ans; la Bretagne est à feu et à sang, entièrement ruinée par ces invasions d'une cruauté rare. Le droit international du temps est constamment violé, d'une manière grossière, par les Français. La Duchesse souveraine Anne de Bretagne, déjà mariée au roi de Rome - le futur empereur Maximilien d'Autriche -, est contrainte d'épouser, contre son gré, le roi de France Charles VIII, fils de Louis XI, qui prend possession du Duché avec ses armées (11). Celui-ci s'empare de la principauté souveraine, **comme s'il était sa propriété**. Cette annexion pure et simple, qui indignent toute l'Europe, dure jusqu'en 1498. A la mort de Charles VIII, Anne convole avec son successeur Louis XII, en 1499. Par un traité conclu à Nantes en janvier 1499, la Bretagne est*

destinée à redevenir indépendante à la mort des deux souverains (12). Anne décède prématurément, en 1514. A la mort de Louis XII, un an plus tard, en janvier 1515, François d'Angoulême, son plus proche parent mâle lui succède (13). La Bretagne est désormais sans défense Les deux filles et héritières d'Anne, Claude et Renée, sont totalement dépouillées de leur immense fortune par François Ier, roi de France, mari de la duchesse Claude. Renée, la cadette, héritière légitime du trône breton, en vertu du traité de Nantes, est mariée à un principicule italien, Hercule d'Este, qui n'a évidemment aucun moyen de réclamer l'héritage de sa femme (14)(14 bis). De son vivant déjà héroïne de la Bretagne, Anne devient au fil du temps une légende, un mythe (14 ter).

L'ANNEXION. En 1532, contre la volonté des Bretons, après de longues manipulations, la Bretagne est annexée par la France par la concussion, l'achat des consciences, la menace, en aucun cas par l'effet d'un traité librement conclu, mais par la force et les malversations (15). Ce prétendu traité est nul, de nullité absolue. La Bretagne passe sous la domination de la France, qui l'occupe, et qui s'emploie à recruter des *collabos* - *cette race est de tous les temps* ; mais au plan juridique, elle reste libre, n'ayant en rien consenti à devenir sujette de son voisin (16). Au plan institutionnel, c'est une catastrophe, **un saut en arrière de plusieurs siècles (17) (18)**. *La Bretagne jouit, au moyen âge, en effet, d'une monarchie constitutionnelle et représentative (Planiol tome 3, page 94). Le Duc règne, mais en arbitre seulement, en aucun cas en souverain absolu. Le gouvernement est dirigé par le premier ministre (le chancelier), entouré de conseillers ducaux - nos actuels ministres. Le Parlement de Bretagne, ou Etats de Bretagne, véritable Assemblée nationale, se réunit tous les deux ans; rien d'important ne se fait sans elle; elle vote les lois et les impôts; la loi, en Bretagne, est l'expression de la volonté de la nation, non celle du Duc-arbitre. Le Duc n'est pas autorisé à prélever des impôts sans l'accord de l'Assemblée (19). La France, à l'inverse, est une monarchie autoritaire, qui devient absolue à partir de Louis XI (... 1483). Il n'y a pas d'Assemblée nationale en France ; les Etats généraux, qui pourraient en tenir lieu, ne sont pratiquement plus réunis à partir de Louis XI, le roi règne donc en maître absolu, ce qui n'a jamais été le cas en Bretagne pour le Duc souverain. La nation française ne vote ni les lois, ni les impôts, ni le budget, et n'est jamais consultée sur rien. A l'inverse du pouvoir ducal de Bretagne, le pouvoir royal de France est arbitraire (20). Le droit breton est un droit évolué. Le passage sous la férule de la France est pour la Bretagne une chute dans l'abîme et dans la sujétion (21). En 2017, le régime français est identique à lui-même : les citoyens ne sont jamais consultés, sur rien. Les potentats de Paris décident de tout (sécurité, impôts, libertés publiques, immigration surtout); la démocratie directe de la Suisse est totalement bannie; les « députés », accrédités et payés par le régime sont **des sujets, en aucun cas des hommes libres**.*

LA COLONISATION (22). De 1532 à 1789, la Bretagne, exploitée comme une ferme par la France, est victime d'une colonisation impitoyable. Les finances, la marine, les armées, le commerce, l'agriculture, les ressources humaines, sont très largement mises au service du pays occupant, comme dans toutes les colonies. En 1532, dans le seul souci d'éviter des troubles, lors de l'annexion, la France s'est engagée, par un édit solennel, à respecter les droits ancestraux des Bretons (23). Tous ces droits et prérogatives sont systématiquement bafoués : la France les viole tous, **sans aucune exception, ceci jusqu'en 1789 (24)**. En 1675, sous le règne de Louis XIV, le pays se révolte contre l'arbitraire des impôts royaux. Le soulèvement, dit *des Bonnets rouges* est réprimé avec une sauvagerie inimaginable, par les armées françaises ramenées du Palatinat (25). Le pays est littéralement mis à genoux. Il n'osera plus affronter par la force le pouvoir royal. Le déclin du pays commence, jusqu'à aujourd'hui (26). Entre autres choses, les ressources maritimes bretonnes, exceptionnelles, sont captées par l'occupant ; la Bretagne est dans l'impossibilité, comme le font toutes les puissances européennes d'alors, de s'étendre Outre-mer, ce qui aurait fait d'elle une puissance internationale, et lui aurait sans doute permis de sauver sa langue, qui aurait fleuri dans ses colonies, comme l'anglais, le français, l'espagnol, le portugais (27).

1789 : LA SHOAH BRETONNE. L'année 1789, est pour les Bretons l'annus horribilis, l'année horrible.

La version scandaleusement enseignée dans les écoles est la suivante : Les Bretons ont adhéré aux « idéaux » (?) révolutionnaires, et ont par là même, accepté leur intégration dans la France (28). La France ayant bâti son roman national, fondé sur un tissu de mensonges, ce roman a été enseigné dans les écoles comme un évangile, jusqu'à une époque très récente. Les preuves de l'état d'esprit des Bretons en 1789 est surabondamment prouvé (28). Ce sont des sottises absolues :

- **Les Bretons de 1789 détestent la France (29) : on leur a donné toutes les raisons pour qu'il en soit ainsi.** Très fiers de l'antiquité de leur nation, de leur histoire, de leur langue - qu'ils considèrent comme la plus ancienne du monde - non sans quelque exagération, d'ailleurs, et l'une des plus belles ! -, ils n'aspirent qu'à une chose : être débarrassés de la présence honnie des Français. Depuis la mort du roi-tyran Louis XIV, en 1715, à force de résistance, de protestations, de remontrances très fermes, d'obstruction aux décisions royales, ils réussissent à reconquérir une réelle autonomie (30). Réputée « Province étrangère », au plan fiscal, s'opposant par tous les moyens à sa disposition au pouvoir de Versailles, la Bretagne réussit l'exploit, sous ce régime implacable, à ne payer que deux fois moins d'impôts que les provinces françaises (31). Les sanctions royales sont très lourdes, mais rien ne décourage ce peuple rebelle dans sa résistance à l'injustice. Le maréchal de Montesquiou, nommé gouverneur de Bretagne sous le règne de Louis XV, décrit la situation dans une phrase claire, qui résume tout : « **Ils ne tendent qu'à l'indépendance** » (32). Afin qu'il ne subsiste aucune ambiguïté sur ce que sont les Bretons par rapport aux Français, ils subventionnent l'écriture de leur histoire nationale dans trois ouvrages monumentaux, dont les deux derniers (dom Lobineau et dom Morice), pourvus d'un appareil *énorme* de copies d'archives, recherchées avec un soin exceptionnel, pendant des années, sont d'une probité intellectuelle remarquable, et établissent pour l'éternité que la Bretagne et la France sont deux pays résolument étrangers l'un à l'autre, dont les histoires ne se sont croisées que par les violences faites à la première par le seconde (33). Quelqu'importante que soit la puissance du royaume voisin, l'orgueil national des Bretons reste très puissant pendant toute cette phase d'annexion; la Bretagne ne cultive aucun sentiment d'infériorité par rapport à son voisin; les Bretons ne s'identifient certainement pas à la France et, bien loin de la prendre en modèle, ils la considèrent *comme un repoussoir*. *Ce qui est normal, puisque c'est une loi universelle : le pays occupant est toujours détesté, même dans les cas où sa présence est bénéfique au pays occupé. L'image légendaire de la duchesse Anne est souvent invoquée : elle est la Jeanne d'Arc de la Bretagne (33 bis), l'héroïne des Bretons.*

Montesquiou, le corrompu commandant en chef français nommé en Bretagne qualifie les Bretons de « troupe de mutins, infatués de droits imaginaires ... se mesurant au temps de la Duchesse Anne et de leurs privilèges, car c'est là leur idole » (Skohl Vreizh, 1996, pages 382 et 383). C'est dire si l'harmonie ne règne pas entre la Bretagne, pays occupé, et la France, pays occupant ! En 1788, un an avant la prétendue « révolution » française, l'Intendant -Gauleiter français Molleville écrit : « ... Il ne faut pas assimiler cette province à aucune autre .. » (Fréville, 3, page 241). Et pour cause ! *La France et la Bretagne, trois siècles après les invasions de 1487 - 1491, sont restées deux pays résolument étrangers.*

- **L'INTENDANT, gouverneur civil français, nommé par le roi de Versailles (34),** bafoué et ridiculisé, st l'objet de vexations de toutes sortes. On l'évite, on lui crée toutes les difficultés possibles, pour l'humilier (35). On refuse même de le désigner par son titre : on ne l'appelle pas « Monsieur l'Intendant », mais, pour marquer avec hauteur que la Bretagne n'est en rien assimilable aux provinces du royaume de France, chacune d'elle gouvernée par un Intendant royal, on le nomme « *monsieur le commissaire départi pour l'exécution des ordres du roi en Bretagne* » (36) ! L'intention injurieuse est évidente, et est reçue comme telle. Cet homme est et reste un étranger en Bretagne : il est le « gauleiter » des Français, rien d'autre, comme le sera de Brinon pendant l'occupation allemande de 1940 à 1944. Le chevalier de Mirabeau, fonctionnaire

français, écrit en 1760 : « Vous seriez étonné de ne pas entendre parler de l'intendant, non plus que s'il n'y en avait pas » (37).

Au fil du temps, les Bretons, à force de pugnacité et d'obstination, réussissent à reprendre possession de très larges secteurs de l'administration de leurs affaires. En 1788, un an avant la réunion à Paris des Etats généraux, la Bretagne jouit d'une large autonomie administrative (38) ; l'autorité du roi théorique, qui habite son palais de Versailles, est devenue quasi nulle. « On ne peut, écrit l'Intendant français, réformer aucune délibération des Etats de Bretagne ... sans s'exposer à faire naître des troubles et de la fermentation dans leur assemblée » (39). Les choses vont très loin : en juillet 1788, craignant pour sa vie, l'Intendant français Bertrand de Molleville, s'estimant « dans l'impossibilité de faire respecter l'autorité du roi », et même « en danger de perdre la vie », et n'ayant pu obtenir l'assurance qu'il serait défendu en cas de soulèvement, s'enfuit de Bretagne, pour se réfugier à Versailles (40) ! En 1789, la Bretagne est devenue une province autonome, et n'aspire qu'à une chose : élargir sans cesse ses prérogatives pour en éliminer les Français étrangers. Les patriotes rêvent à l'indépendance reconquise (41).

Je publie ci-après une liste très incomplète des moyens utilisés par le colonisateur pour réduire les Bretons. C'est une abomination, mais ce fut peine perdue, car nous sommes encore et toujours là, et nous obtiendrons justice (41 bis).

- **Les idéaux de la révolution ?** (42) Quelle invraisemblable sottise ! Les Bretons non seulement n'adhèrent pas à des idéaux qui leur seraient apportés du dehors, ils ont construit les leurs bien avant les Français, et cela remonte à loin ! On peut les suivre dès l'antiquité. Dans la grande Ile de Bretagne : rigueur, morale de l'honneur, haine du mensonge et de l'hypocrisie (Guyonvarc'h et Leroux, page 144). La femme bretonne, nous l'avons dit, est l'égale de l'homme dès avant le christianisme. La littérature bretonne, très idéaliste, a ensemencé toute l'Europe du moyen-âge (Arthur, Lancelot, Mélusine, Tristan et Iseult deviennent des symboles pour l'Europe ...)(43). L'immense juriste breton Marcel Planiol, grand spécialiste de nos institutions, a écrit que le droit médiéval breton, imprégné du respect de l'être humain, contient en germe ce que l'on a appelé des siècles plus tard les droits de l'homme (44). Je confirme cette analyse. En 1675, répondant aux massacres français d'une barbarie inouïe, des hommes simples, de Basse-Bretagne, à quelques kilomètres de mon lieu de naissance, élaborent *le Code Breton*, que d'aucuns présentent comme l'ancêtre de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, avec il est vrai une certaine exagération : ils ne préconisent pas l'abolition de la noblesse par l'assassinat, comme le feront les Français, mais la fusion des classes sociales par les mariages et la bonne entente des hommes et des femmes qui composent la société. Sur un autre plan, dans des *remontrances* très sévères, tout au long du 18ème siècle, le Parlement de Bretagne sermonne le roi de France, pour lui rappeler les principes sacrés ce qu'un souverain digne de l'être doit respecter, et ce que sont les droits de la Bretagne et des êtres humains, notamment en matière de justice (44 bis). Ils ont l'audace de lui donner des leçons de bonne gouvernance, de lui expliquer ce qu'est un roi, et les bornes qu'il n'est pas autorisé à franchir (45) ! L'orgueil et le narcissisme national breton, leurs propos très dévalorisants à l'égard de la France apparaissent partout, du haut moyen âge à 1789 : on ne voit pas comment ce peuple irait chercher ses modèles chez son ennemi, alors qu'il joue un rôle moteur dans le combat contre l'arbitraire royal français ! Fait capital pour ceux qui nous lisent : les admonestations des Bretons au roi de France, exprimées principalement par le Parlement de Bretagne, énoncent très clairement, des dizaines d'années en avance sur ce qu'on dénomme « les idéaux de la révolution », les Français, ce que dira la Déclaration universelle des droits de l'homme, affirmant *avec une clarté lumineuse* les plus importants de ces principes universels, notamment en matière de Justice, que la France, toujours dernière, prétend avoir inventés ! Impossible à croire ? Qu'on se réfère aux citations ci dessous, qui sont irréfragables ! (45bis). *C'est là l'une des plus grandes impostures commises par la France*. Plusieurs dizaines d'années avant la prétendue « révolution » de 1789, les idées qui agitent la Bretagne des intellectuels et des gens cultivés, sont d'une extrême modernité. Le comte Caradeuc de la Chalotais, procureur général des Etats de Bretagne, ennemi juré de la dictature et de l'obscurantisme du haut clergé, célèbre dans tout le royaume de France, qui se reconnaît en lui, préconise des réformes très en avance sur celles de 1789 (46 bis). Les Bretons, ce peuple de demeures et de ploucs, précurseurs des principes

universels des droits de l'homme, avant la France ? C'est ce dont on va avoir la preuve en se reportant à la note ci dessous (45bis), qui va surprendre beaucoup de lecteurs.

De nombreuses années avant la « déclaration universelle de droits de l'homme », les Bretons ont proclamé haut et forts les droits fondamentaux de la personne humaine, par le canal très officiel du Parlement de Bretagne. Nous apportons ici une contribution majeure à l'histoire.

Aussi, en 1789, en arrivant à Paris, les Bretons apportent-ils dans leurs bagages leurs idées de Liberté et de lutte contre l'arbitraire (46). L'évêque de Dol fort peu porté aux compliments inutiles, est reçu très fraîchement par le roi Louis XVI, car il a dénoncé sans détours le luxe scandaleux de la cour, et la corruption de son entourage (47). Pendant tout le siècle, avec une pugnacité exceptionnelle, les Bretons ont joué un rôle important, par leurs relations avec les autres parlements du royaume, pour contrarier le pouvoir arbitraire de PARIS, pour insuffler l'esprit de résistance (48). Ils sont des précurseurs, en aucun cas des suiveurs. En matière de droits de l'homme - qu'on lise bien ceci, et qu'on le répète partout : les Bretons précèdent les Français, et sont de ceux qui leur ont montré le chemin; ils n'ont cessé d'agir dans ce sens, pendant tout le siècle qui a précédé la prétendue révolution, par leurs actes, par leurs écrits, par le rôle dominant qui a été le leur dans l'agitation parlementaire des provinces françaises, et leur opposition jamais lassée contre le pouvoir arbitraire monarchique.

Tous savent que la célèbre nuit du 4 août, au cours de laquelle l'Assemblée nationale, présidée par le breton Isaac Le Chapelier, abolit les privilèges du clergé et de la noblesse, est largement le fruit des travaux du Club breton, qui réunit nos députés, délégués aux Etats généraux, et de l'esprit de Liberté que notre pays y apporte (49). Leur détermination est communicative. Les Bretons, d'ailleurs, ont longuement hésité à déférer à la convocation royale aux Etats généraux de Paris, qui sont ceux d'un Etat étranger, non le leur; ils n'y ont été présents que parce qu'il vaut mieux être présents qu'absents (50).

- *L'adhésion à la France ?* Il est aussi stupide de prétendre cela, que d'affirmer qu'en 1940, les Français souhaitent être intégrés dans l'Allemagne nazie. Il y a d'ailleurs chez les bretons de 1789, un réel mépris pour les Français (51). Très fiers de leur Nation, de leur histoire, de leur langue, même s'ils n'envisagent pas la suppression de la monarchie - pour la raison qu'ils ne possèdent aucun moyen militaire pour chasser les Français -, ils conservent la forte nostalgie du régime ducal, et affichent partout **leur insolente identité bretonne**. Depuis la conjuration de Pontcallec, qui se termine par des exécutions de Bretons patriotes à Nantes, la Bretagne est à nouveau à genoux, et ce jusqu'à aujourd'hui, avec le concours actif des kapos que l'on sait (51 bis). Nulle part n'apparaît le moindre attachement à la France, sûrement pas le désir de s'intégrer dans ce pays (52) : c'est de détestation assumée qu'il s'agit. Les cahiers de doléances rédigés par les Bretons en 1789 réclament avec force le maintien de leurs institutions ancestrales, de leurs lois, de leurs coutumes - ce qu'ils appellent « leurs libertés », terme hautement significatif, et les députés que les Bretons envoient à Paris se voient assigner une mission sacrée : celle de défendre les lois et les Institutions bretonnes (52 bis). Nation à part entière, beaucoup plus ancienne que la nation française, tant maltraitée par les gouvernements de ce pays qui n'est là que par la force, ils n'acceptent **en aucun cas** l'idée - stupide - d'en faire partie (53). Les débats houleux qui se déroulent à Paris, en 1789, à l'assemblée nationale, démontrent d'une manière **péremptoire** que la Bretagne n'accepte ni de près à renoncer à ses institutions, sa constitution, ses libertés. Les Bretons appelés à en disserter sont humiliés, et littéralement écrasés, sans aucune sorte de ménagements. Ils sont traités publiquement de « pygmées » par Mirabeau (!), et sommés d'obéir à leurs bourreaux, car, disent ces dérangés mentaux « La France commande, qu'ils obéissent ! » Ce n'est qu'une mise en condition, le reste va être terrible.

1789. L'OEUVRE « CIVILISATRICE » DE LA FRANCE EN BRETAGNE : LA SHOAH BRETONNE : L'ASSASSINAT D'UN PEUPLE, DE SES INSTITUTIONS, DE SA LANGUE, DE SA CULTURE.

L'apport des Bretons à leurs voisins français à la lutte contre l'arbitraire de la monarchie française a été considérable. Tous les historiens l'ont écrit et reconnu (54).

La France est-elle reconnaissante du concours très actif des députés Bretons lors des réunions de l'Assemblée nationale réunie à Paris en 1789 ? Poser la question, c'est y répondre : c'est l'inverse qui se produit, bien entendu : c'est ainsi que la France a toujours agi à l'égard des Bretons. De nouvelles monstruosité sont commises par les dérangés mentaux de Paris. Bien loin d'apporter aux Bretons la Liberté, à laquelle ils aspirent, les « révolutionnaires » - parmi lesquels de véritables malades psychiatriques -, après avoir injurié nos députés (Mirabeau ose les traiter de « pygmées » ...), ils .. détruisent tous les droits ancestraux du pays (55) :

- *Le régime d'autonomie administrative et fiscale de la Bretagne est supprimé ;*
- *le pays est découpé en « départements », administrés par des gauleiters français, sous le nom de « préfets »; la Bretagne, ce vieux pays, n'a plus le droit d'exister;*
- *Les institutions antiques - les Etats et le Parlement - sont supprimées. Les Bretons se voient interdire de décider eux mêmes de leurs impôts, et de voter leurs lois.*

- *En 1793 et en 1794, les armées françaises se livrent en Bretagne et en Vendée à des massacres d'une cruauté inouïe, parmi les plus horribles de l'histoire de l'humanité, supérieure à celles des nazis et de Daesh : têtes coupées, égorgements en série, femmes violées devant leurs maris et leurs enfants, enfants tronçonnés en morceaux, personnes vivantes jetées dans des fours préfigurant les fours crématoires, femmes enceintes écrasées sous des pressoirs à raisin, ventres ouverts avec des couteaux pour en extraire les foetus, et y mettre de l'avoine pour les chevaux, des milliers de personnes noyées dans la Loire, dans des conditions : **les nazis n'ont pas imaginé de pareilles horreurs.** C'est aussi l'époque où un préfet, faisant venir devant lui les escouades d'instituteurs appelés pour laver les cervelles des petits Bretons, leur dit : « Souvenez-vous d'une chose : vous n'êtes ici que pour tuer la langue bretonne ». Cette période est dénommée aujourd'hui **la Shoah bretonne (taper dans Google : Shoah bretonne) (55 bis).***

- *La langue bretonne est injuriée, interdite et humiliée ; en 1833, un préfet dévoile devant les instituteurs appelés sur ordre de la France pour laver les cervelles des petits Bretons ce programme horrible : « Souvenez-vous d'une chose : vous n'êtes ici que pour tuer la langue bretonne » . Mission accomplie : en 2017, elle est presque anéantie.*

- *l'histoire de Bretagne, interdite, fait hallucinant, est remplacée **par l'histoire de France, celle du pays tortionnaire ! (55 ter).***

- *Cette période est une colonisation impitoyable, et de décervelage terrifiant, réalisé par les préfets, les instituteurs, les écoles, l'administration. La situation en est à ce point, que Jules Michelet écrit, en 1831 : » **La Bretagne est une colonie, comme l'Alsace et les Basques, plus que la Guadeloupe** ».*

- *Un racisme anti-breton se développe en France d'une manière insupportable. Les injures déversées sur les Bretons jusqu'à aujourd'hui, sont ignobles. « Les Bretons, c'est comme les cochons », dira le « ministre » Charles Pasqua, l'homme du SAC, condamné à deux ans de prison, avec sursis, malheureusement ... Le chanteur Berroyer chante que les enfants bretons promenés par les bretonnes sont des gorets. Les tribunaux français refusent de condamner ces ignominies, là où la moindre injure anti juive ou anti arabe est punie avec férocité. (56) Lire, absolument : Mélenec, Les injures anti-bretonnes : c'est hallucinant.*

- *Les Bretons, humiliés, développent un sentiment très fort de dévalorisation, de honte de soi, et de culpabilité, qui a persisté bien au delà de 1950; médecin formé à la psychiatrie et à la psychanalyse, j'ai décrit cliniquement cet état sous le nom de « syndrome breton ».*

- *L'économie est ruinée ; riche et prospère du temps de son indépendance, elle devient au 19ème siècle, selon le mot d'un auteur, le « trou du cul » de l'Europe (56 bis). Les habitants de ce « ploukistan occidental » de la France sont désignés sous le nom infamant de « ploucs ». Plus tard, les femelles bretonnes seront des « bécassines ».*

- *la Bretagne perd dans les guerres françaises - qui ne sont pas les siennes - plusieurs centaines de milliers de ses jeunes, sur lesquels reposait l'avenir du pays : le courage et le sens du devoir fait d'eux une chair à canons que l'on sacrifie en priorité, sans aucune sorte de scrupule. Ces ploucs combattent aux premières lignes. Les Bretons sont considérés comme les meilleurs régiments de France, ce qui est vrai. « Ce que j'ai consommé aujourd'hui comme bretons », dira le débilitissime général français Nivelle.*

- *Boursouflure inouïe, la France s'auto-proclame seule nation sur les territoires qu'elle a envahis; les Bretons, peuple identifié depuis l'antiquité est interdit d'afficher sa dignité de Nation, ce que n'avaient jamais osé faire les rois capétiens.*

•Le statut de la femme régresse, au plan légal, d'une manière considérable sous l'effet des prétendus principes d'égalité révolutionnaires, antiféministes féroces, et surtout du code civil napoléonien, qui subordonne la femme à son mari, et en fait, pratiquement, sa servante, celui-ci devenant un patron, auquel, selon la loi, « elle doit obéissance » (!), le retour au Coran, en quelque sorte !

•
•*Le pays n'a plus le droit de rien décider de ses affaires, et n'est jamais consulté sur rien, sûrement pas sur les impôts qui lui sont infligés.*

•
Voilà en quoi consiste l'oeuvre civilisatrice de la France en Bretagne : l'assassinat d'un peuple; une catastrophe, la même qu'en Occitanie, et dans les colonies intérieures de la France (57).

La « révolution », d'ailleurs, est globalement un désastre pour la France, même si le régime monarchique, incompetent et corrompu, était condamné à disparaître (57 bis). Pour l'Europe encore plus, puisque, brandissant avec une prétention inouïe les principes de Liberté qu'elle n'a jamais appliqués - surtout pas de 2012 à 2017, intermède de sottise et de corruption -, elle met l'Europe à feu et à sang, jusqu'en 1815, année de la chute définitive de Napoléon, l'un des grands égorgeurs de l'histoire.

Les gouvernements des Ducs bretons avaient été bénéfiques (57 bis : Contamine). Ces souverains gouvernaient un pays qu'ils aimaient profondément (aucune sorte de doute à cet égard, qu'on en prenne bonne note). Anne de Bretagne fut la plus remarquable des souveraines bretonnes. Elle reste notre héroïne nationale, comme Jeanne d'Arc est celle des Français (58). Les rois de France, eux, ont exploité la Bretagne comme une ferme, la vidant de sa substance pour leurs entreprises douteuses, sans aucune sorte de respect pour les Bretons, pays toujours rebelle, et hostile aux rois de France; la « république » en a fait un réservoir de chair à canon, et d'instruments de conquête de son empire, aux dépens des peuples du monde (59), et, durant tout le 19ème siècle, l'a transformé en une contrée désespérément pauvre (selon l'expression de Marcel Texier, en « *trou du cul du monde* »). De *sujets* sous les rois de France, ils sont devenus des *esclaves* sous la férule impitoyable du pays auto-proclamé des droits de l'homme : durant toute cette époque désastreuse, il est seulement permis de s'incliner, c'est à dire d'être esclave, en aucun cas d'émettre des prétentions conformes aux intérêts réels du pays. Toutes les carrières, tout l'enseignement sont étroitement placés sous la coupe de l'occupant, auquel on doit obéir, à peine d'être rejeté ou sanctionné.

*Ces malheurs ne sont pas les seuls. En 1941, le régime de Vichy mutile la Bretagne de son département le plus riche, véritable poumon industriel du pays (60). En 2014, à la faveur d'un « redécoupage » inutile de l'hexagone, dans des conditions d'absolue incompetence, et sous l'influence des « amis » et des « clients » du régime, au premier rang desquels **Jean-Yves Le Drian et Jean-Marc Ayrault (61)**, cette amputation est maintenue par François Hollande, président aujourd'hui déchu, moralement jugé, en violation du droit international, qui interdit catégoriquement de mutiler le territoire des nations dites « minoritaires » (62). Nantes et la Loire Atlantique représentent aujourd'hui 33 pour 100 de la richesse de la Bretagne, ce qui permet de comparer la Bretagne aux régions les plus riches d'Europe, et la place au dessus de nombre de pays membres de l'ONU (63). Les « députés » et les « sénateurs » bretons, pour la grande majorité, en acquiesçant à cette infamie contraire au droit international, et en violation des promesses solennelles faites à ceux qui les ont élus, **sont complices de ce crime de lèse-nation (64)**. La prétendue « démocratie » française a sombré, surtout depuis 2012, dans le ridicule : les prétendues « élections » sous influence française, sur lesquelles ce pays tente de faire accroire qu'il est un modèle pour tous le pays du monde, ne sont même pas un trompe l'oeil : les candidats à la députation et au sénat, au prix d'un lèche-bottisme et d'une servilité de longues années, ayant donné toutes les preuves de leur soumission, sont agréés par le « système », et sélectionnés et investis par les deux ou trois « partis » politiques (certains auteurs, réalistes, disent : « de deux ou trois gangs politiques »), qui détiennent le pouvoir à Paris, en marché captif (65). La France n'est pas une démocratie, **elle ne l'a jamais été**. La vie politique n'y est rien d'autre qu'un marché de magouilleux, de dupes, d'ambitieux et d'esclaves. Les exceptions des quelques personnalités*

honnêtes qui s'y sont fourvoyés - il en existe tout de même quelques exemplaires, car la nature humaine est diverse - n'altèrent en rien cette analyse (66).

Ceux qui restent honnêtes en leur for intérieur, et restent fidèles à leur pays, sont obligés de ruser, et de donner à croire qu'ils sont Français, alors qu'ils savent bien qu'ils ne le sont pas.

Pire : les Bretons, peuple économe et travailleur, est soumis à l'absurde législation française, capharnaüm de centaines de milliers de textes, véritable salmigondis, dans lesquels on ne comprend plus rien, et qui paralyse toute la vie économique et sociale. Pire encore : les Bretons doivent supporter une fiscalité inique et stupide, la plus lourde du monde, depuis l'année écoulée. Le montant des prélèvements obligatoires est le plus fort du monde : 47 pour cent depuis 2016, plus fort que celui du Danemark (67). Tout ce fatras est digne d'être jeté dans la poubelle. **En termes de gouvernance, la France n'est pas un pays médiocre : elle est un pays plus que minable : désastreux, incompétent et corrompu.** La démonstration de cette corruption généralisée, en 2017, est devenue éclatante.

LA PRETENDUE DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME (68). *En 1789, la France publie à son de trompettes une « Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen », et fait accroire qu'elle a « inventé » les droits de l'homme (sic), qu'« elle a apporté la liberté au monde », et que sa langue, la plus belle, est digne d'être parlée par l'espèce humaine (= incroyable, mais vrai). Cette « Déclaration » est **une supercherie (69).** C'est un texte philosophique, certes remarquablement écrit, mais jamais appliqué, autrement que comme un instrument de propagande, un « fonds de commerce » disent les plus lucides. Les principes qui y sont énoncés, l'ont été, très longtemps auparavant, dans les mêmes termes, par l'Angleterre et d'autres pays, la Hollande et les Etats Unis notamment. Les prémisses des droits de l'homme sont énoncés dans l'antiquité, dans le code d'Hammourabi et dans les lois de Cyrus le grand. Le message du Christ est le grand tournant mondial des droits de l'homme (70). La « révolution » française, même si elle a aboli, en théorie, les privilèges des nobles et du clergé, a substitué à ceux-ci une autre aristocratie : celle de l'argent (71). Elle n'est en réalité une suite de massacres, de spoliations, et de corruptions au bénéfice des plus mauvais, des plus corrompus (Barras, Talleyrand, Fouché ...). Les régimes corrompus qui se succèdent ne sont en rien plus libéraux que la monarchie capétienne, au moins jusqu'en 1870. Il fallait être stupide pour faire de cette période dite « révolutionnaire » les bases de la religion nationale française : les Français l'ont fait.*

La France, pays des droits de l'homme ? Ridicule (72). *Les violations des droits de l'homme par la France sont régulièrement dénoncées par les instances internationales. En tous cas, ce pays n'est sûrement pas celui des droits de la femme ! Les Bretons connaissent l'égalité de l'homme et de la femme avant Jésus-christ ; la femme française, mineure juridique jusqu'à ces toutes dernières années (obéissance obligatoire à son mari, interdiction d'exercer une profession sans l'autorisation de son mari, interdiction de posséder un compte bancaire n'obtiendra le droit de vote qu'en ... 1944, après des combats épuisants, et bien après les autres pays civilisés (73). Ainsi, la femme ne retrouve ses droits, que la société bretonne lui reconnaissait avant le Christ, qu'aux approches de l'an 2000 ! Belle société que celle-là !*

*Les dégâts commis par le colonisateur français en Bretagne en cinq siècles sont **colossaux**, incalculables, abyssaux. Les Bretons, écrit l'écrivain Herbert Pagani, sont les Juifs de la France. Ce que confirme Hazo Nétanel, président de l'association Bretagne Israel. Jusqu'à présent, en l'absence d'enseignement de notre histoire, la recherche étant volontairement stérilisée par ceux qui, complices, détiennent le pouvoir dans nos facultés - plus particulièrement depuis la publication de nos travaux sur la toile et dans les médias étrangers -, presque tous en Bretagne l'ignoraient. Au point que nos premières publications ont été insultées par des centaines de Bretons, pas seulement par sottise, mais parce que la révélation de cette histoire occultée par le pays occupant, paraissait strictement incroyable (74). Ce temps est dépassé : personne n'ose plus critiquer nos recherches.*

De 1789 à aujourd'hui, les Bretons ont été victime d'un lavage des cerveaux abominable, l'un des plus radicaux et des plus cruels de l'histoire de l'humanité. C'est avec raison que les jeunes

bretons qualifient aujourd'hui de « collabos » - pire : **de kapos, c'est à dire de garde-chiournes** - ceux qui affichent extérieurement des sentiments bretons, et se font élire ou nommer dans des fonctions à grasses prébendes, jouant en toute impudeur le double jeu. On trouvera ci-après les éléments récapitulés de ces infâmes comportements mis en ouvre d'une manière systématique par la France dans sa colonie de Bretagne (75).

La France est encore là, en 2017 : les Bretons, humiliés, ruinés, gouvernés de l'extérieur par un Etat incompetent et corrompu, veulent s'en débarrasser, bien que, leur cerveau lessivé par la propagande française leur interdit encore d'admettre qu'ils possèdent des atouts exceptionnels pour accéder à une pleine et entière indépendance ... La France en avait fait des ploucs, ils sont sortis de cet état, mais sont encore loin d'avoir retrouvé la confiance en eux, et la volonté de vaincre.

On vient de lire plus haut, en quelques pages, en quoi les Bretons ne sont pas Français, et ne le seront jamais.

La « chance » de la Bretagne, mais un grand désastre pour tous : la France, par l'effet des ses gouvernements incompetents, incapables et corrompus, va se casser la figure, pour le malheur de ses habitants, qui ne méritent pas cela. Le peuple français a toute ma sympathie : il ne nous a rien fait, ce sont ses gouvernants qui ont fait tout le mal : il ne faut en aucun cas confondre le premier et les seconds, car ils ont tout autant que nous victimes des régimes corrompus qui ont fait leur malheur comme le nôtre. Je l'ai dit à ceux d'entre eux qui se sont déclarés peïnés de la dureté de mes propos : ils ne sont en rien visés.

En 2017, lors de la rédaction du présent article, il ne reste plus rien de la légende des droits de l'homme créés par la France. D'avoir contribué largement à la destruction des mensonges de la France, et contribué à rendre aux Bretons leur Dignité, est ce que j'ai fait de mieux dans ma vie, et ce dont je serai crédité après ma disparition. J'y tiens, d'ailleurs, et je le revendique.

Louis MELENNEC, docteur en droit et en médecine, historien de la Bretagne, ex-consultant près le Médiateur de la république, militant des droits de l'homme et des Nations.